



Pomme de terre

hebdo

LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE- n° 1238 - 8 novembre 2019

SURVEILLANCE DES POMMES DE TERRE

Le bilan de la campagne 2018-19

À DÉCOUVRIR

Surveillance des pommes de terre 1-2

*Le bilan de la campagne
2018-19*

Règlementation 3

EGALIM, un an après...

Marchés 4

Finalisation des arrachages

DOSSIER DU MOIS



**Fiches pédagogiques Calibre et
Gestion du rayon pommes de terre**

En savoir plus sur cnipt.fr

Pomme de terre hebdo ne paraîtra pas
la semaine prochaine.
Rendez-vous le 22 novembre 2019.

Depuis plusieurs années, le CNIPT réalise 4 plans de surveillance : qualité, sanitaire, culinaire et variétale. Ces indicateurs permettent d'orienter les besoins d'accompagnement et de progression de la filière.

Le plan de surveillance de la qualité en points de vente

En 2018-19, 46 298 lots de pommes de terre ont été évalués dans 4 247 points de vente. Le taux de conformité des lots relatif à l'étiquetage, le calibre et la qualité des tubercules est similaire à celui de la campagne précédente (88,5 %) et représente 40 971 lots conformes. Le taux de conformité sur la qualité intrinsèque des tubercules est de 92,75 %. Dans les rayons, environ 50 % des balisages sont conformes à la réglementation. On note une tendance positive du temps moyen de présence en rayon des produits préemballés de 10,7 jours en 2017-18 à 10,4 jours en 2018-19. Le verdissement d'exposition et la germination représentent respectivement 44,5 % et 32,5 % des défauts de qualité des

tubercules rencontrés lors des évaluations. Les principaux défauts de qualité des tubercules attribués aux fournisseurs sont les endommagements (5,3 %) et les défauts d'aspect (3,8 %).

Le plan de surveillance variétale

La campagne 2018-19 se démarque par un net recul des non-conformités variétales. 40 lots potentiellement litigieux ont été prélevés en points de vente et analysés pour vérifier leur conformité variétale. 18 lots se sont révélés non conformes (vs 42 en 2017-18), dont 7 annonçaient une variété remplacée par une autre et 11 présentaient un mélange de variétés. La Binjete reste la variété la plus touchée par ce phénomène (5 lots), suivie à égalité par la Charlotte et l'Agata (3 lots chacune).

Le plan de surveillance sanitaire

En 2018-19, 303 lots de pommes de terre ont été analysés : 183 lots de pommes de terre de conservation, 27 de pommes de terre de primeur et 93 lots de pommes de terre importées, primeur ou conservation.

Les missions du GIEC

La mutualisation des corps de contrôle du CNIPT et d'INTERFEL dont découle le Groupement Interprofessionnel d'Expertise et Contrôle (GIEC) a permis de renforcer l'équipe de collaborateurs chargée des évaluations en points de vente. Après la formation des Experts-Produits issus d'INTERFEL, 8 professionnels évaluent les pommes de terre en France métropolitaine. Un référent Fruits & Légumes et un référent Pommes de terre complètent l'effectif et assurent une relation privilégiée avec les professionnels de la distribution et des filières. Un Directeur opérationnel, anciennement Responsable Qualité au CNIPT, assure la coordination de l'activité ainsi que la liaison avec les services Qualité d'INTERFEL et du CNIPT.

(Suite page 2)

• Surveillance sanitaire des pommes de terre de conservation d'origine France

Les 183 lots analysés représentent 169 fournisseurs et 49 variétés différentes. 2 dépassements de LMR sont constatés sur des résidus de flonicamid, une molécule protégeant la culture contre les insectes. La maîtrise de la filière est à souligner sur l'utilisation du chlorprophame, puisque 2 échantillons seulement présentent une quantité de résidus supérieure à la recommandation de la norme NF-V-25-111 (4mg/kg) mais inférieure à la LMR de 10 mg/kg. 31 lots présentent un taux de nitrates supérieur à cette norme.

• Surveillance sanitaire des pommes de terre de primeur d'origine France

Les 27 lots prélevés au plus fort de la campagne primeur représentent 27 fournisseurs et 11 variétés différentes. Aucun dépassement de valeurs réglementaires ou de taux recommandé en glycoalcaloïdes n'a été relevé. Pour la détection de nitrates, 2 lots présentent des valeurs supérieures à la recommandation de la norme NF-V-25-111.

• Surveillance sanitaire des pommes de terre de conservation ou de primeur d'import

Comme pour les produits d'origine France, le CNIPT a choisi d'analyser les produits d'import présents sur le marché et exceptionnellement abondants sur les derniers mois de la campagne 2018-19. Les résultats montrent que les 93 lots prélevés ne présentent pas d'écart à la réglementation française.

Le plan de surveillance culinaire

• Tenue à la cuisson

En 2018-19, 105 lots portant l'allégation « vapeur », « à l'eau », « rissoles » ou « sautées » ont été prélevés et testés sur leur tenue à la cuisson selon la recommandation interprofessionnelle relative à la segmentation culinaire. Les résultats montrent que 66 % des lots évalués sont conformes vs 52 % sur la campagne 2017-18. Parmi les écarts, 6 portent sur des variétés non inscrites en « pomme de terre de consommation à chair ferme ». L'indice de noircissement moyen est de 1,56 (contre 1,59 en 2017-18) et l'indice de délitement moyen de 0,06 ; soit une amélioration de 0,08 points par rapport à la campagne précédente.

• Fritabilité

Depuis 2017-18, ce plan de surveillance entre dans le cadre de l'Accord Interprofessionnel relatif à l'allégation « frites »*. En 2018-19, 194 lots ont été prélevés en points de vente et évalués selon les dispositions de cet accord. Les exigences techniques de l'accord imposent aux metteurs en marché de respecter : un calibre compris entre 50 et 75 mm ; une teneur en matière sèche comprise entre 18,5 % et 23 % (avec une tolérance de $\pm 0,5$ %) ; un indice de coloration à la friture moyen $\leq 3,2$ et aucune frite notée 5 ou un taux de glucose dans le jus $\leq 0,4$ %.

En 2018-19, on atteint 41,8 % de conformité à l'accord contre 27,5 % pour la campagne précédente. En détail, ce sont 85 lots conformes

en taux de glucose dans le jus contre 78 lots en 2018-17, et l'indice de coloration moyen des lots passe de 3,26 à 3,01 en 2018-19. Ces progrès méritent d'être salués et montrent l'implication des acteurs de la filière vers une plus grande maîtrise de l'allégation « frites ».

Ces progrès méritent d'être salués et montrent l'implication des acteurs de la filière vers une plus grande maîtrise de l'allégation « frites ».

La formation

En hausse de 80 % par rapport à la campagne 2017-18,

le nombre de formations dispensées reflète la volonté des acteurs de la filière de valoriser les pommes de terre à destination des consommateurs.

Assurées par les collaborateurs du GIEC (voir encadré page 1), ces formations sont à destination des conditionneurs et des acteurs de la grande distribution. En 2018-19, 4 modules de formation sur la norme « NF-V-25-112 » ont été dispensés auprès de 38 professionnels des entreprises de conditionnement. Côté distribution, ce sont 29 modules de formation « Gestion en rayon » qui ont été dispensés à 148 chefs de rayon et collaborateurs, et ce afin de proposer aux consommateurs les produits sous leurs meilleurs jours. Le GIEC a également sensibilisé les agents de la DIRECCTE d'Île-de-France aux modalités d'évaluation des produits selon l'arrêté du 3 mars 1997 relatif à la commercialisation des pommes de terre de conservation et de primeur. ■

Aude AZNAR (CNIPT), Stéphane TURPIN (GIEC)

* Accord Interprofessionnel relatif à la justification de l'utilisation culinaire « frites » seule ou associée à d'autres allégations culinaires sur les lots de pommes de terre de conservation.

RÈGLEMENTATION

EGALIM, un an après...

Les alertes et les demandes de la filière pommes de terre n'ont pas été entendues, ni pendant les négociations des États généraux de l'Alimentation, ni pendant les discussions sur les textes des ordonnances.

Concernant l'encadrement des promotions prévu par l'ordonnance n° 2018-1128 du 12 décembre 2018, la filière pommes de terre vendues à l'état frais avait attiré l'attention sur la définition du terme « promotion ». Il ne devrait pouvoir être utilisé que pour des produits en réfaction de prix.

Plus globalement, les représentants du CNIPT avaient soulevé l'inadéquation du dispositif sur les promotions pour les produits frais en général et les pommes de terre en particulier. L'ordonnance a cherché à faire rentrer les produits frais et les produits transformés dans un même dispositif, or les filières n'ont cessé de dire que les produits frais, en particulier les produits bruts, devaient être considérés différemment et que des accords devaient être trouvés dans les filières.

Dans cette même ordonnance, l'application du relèvement du seuil de revente à perte de 10 % continue de poser des questions à la filière.

La filière pommes de terre vendues en l'état frais a exprimé à plusieurs reprises ses craintes que le relèvement du SRP provoque une baisse des prix en amont de la filière.

Si l'on étudie la moyenne des prix relevés sur le fond de rayon de pommes de terre, par exemple sur une référence Girsac 2,5 kg de type « Four, Purée, Potage », représentée principalement par la variété Agata, les prix/kg moyens de vente au consommateur en rayon en octobre 2018 et 2019 ne présentent pas d'écart significatif (1,30 €/kg en octobre 2018 et 1,32 €/kg en octobre 2019*).

Quid du prix d'achat pratiqué par les centrales et intégrant les 10 % de SRP ? Ces 10 % ont-ils pu être intégrés dans les négociations ? La différence se répercute-elle sur les négociations aux différents maillons de la filière ?

Le prix de vente aux consommateurs peut difficilement augmenter. On a pu s'en rendre compte l'été dernier avec l'enquête de Familles Rurales qui dénonçait une augmentation des prix de la pomme de terre. Des journalistes s'en étaient emparés en se demandant si la pomme de terre allait devenir un produit de luxe, alors qu'en moyenne le prix des pommes de terre est à 1,19 €/kg** en 2018-19, tous circuits confondus. Dans ce contexte, toute la chaîne d'approvisionnement et de distribution continue de se trouver confrontée au prix de vente consommateur, qui lui n'augmente pas.

L'objectif d'EGALIM d'inverser le sens du commerce en partant de la production vers le consommateur se trouve confronté à cette réalité. Il se trouve également confronté aux grandes difficultés, pour les interprofessions, d'établir des indicateurs fiables à chaque niveau des filières pour permettre l'étalonnage des références de prix répercutés en cascade. La contractualisation est le cœur de la loi, le coût de revient est à prendre en compte, et tous les coûts, tout au long de la chaîne de commercialisation, également.

Les éléments de montée en gamme (primeur, variétés spécifiques, innovations produits, meubles de présentation en rayons,...) sont porteurs. Tous les acteurs de la filière doivent construire ensemble autour de ces projets pour améliorer la valeur de toute la filière. Pour cela, ils ont davantage besoin de volonté et de confiance que de lois. ■

Florence ROSSILLION, CNIPT

* Prix constaté par les experts produits du GIE CNIPT-INTERFEL

** D'après le panel Kantar

AGENDA

Du 12 au 14 novembre

WOP Dubaï

www.wop-dubai.com

19 novembre

Journée stockage et qualité

Boigneville (Essonne)

www.formations-arvalis.fr

20 et 21 novembre

British Potato

Harrogate (Royaume-Uni)

www.bp2019.co.uk

Du 22 novembre au 1^{er} décembre

Salon Ivoirien de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA)

Abidjan (Côte d'Ivoire)

www.sara.ci

10 décembre

Assemblée générale du CNIPT

Paris

Du 14 au 16 janvier 2020

Le Salon des productions végétales spécialisées (SIVAL)

Parc des Expositions d'Angers

www.sival-angers.com

Du 5 au 7 février 2020

Fruit Logistica 2020

Berlin (Allemagne)

www.fruitlogistica.com

6 février 2020

Conduite de la culture de la pomme de terre

Châlons-en-Champagne (51)

www.formations-arvalis.fr

Du 11 au 12 février 2020

Fertilisation NKP de la pomme de terre

Villers-Saint-Christophe (02)

www.formations-arvalis.fr

EN BREF...

Traitement des plants

Arrêt de commercialisation de produits de traitement de plants par Bayer

L'entreprise Bayer a décidé d'arrêter la commercialisation de ses produits à base de pencycuron (substance active dont la LMR est en cours de révision) :

Monceren® PRO, Monceren® P et Monceren® L. Ces trois produits sont actuellement utilisés pour traiter les plants de pommes de terre contre le rhizoctone brun, la gale argentée et la dartrose. Pour protéger les plants contre ces maladies, il existe des produits de traitement à base de substances actives autres que le pencycuron. Pour toute

information sur les produits qui restent disponibles et les recommandations d'application, vous pouvez consulter le guide « Choisir et Décider – pommes de terre » et la présentation commentée « Dans quel cas traiter les plants de pomme de terre ? » d'Arvalis disponible sur la plateforme Youtube : www.youtube.com/watch?v=EmQmITSDA0



LES MARCHÉS PHYSIQUES

Cotations France (RNM)

En €/tonne

Marché français-Stade expédition - Semaine 44

Variétés de consommation courantes

Bintje France non lavée cat. II 40-75 mm filet 25 kg	220 (=)
Div. var. cons France lavée cat. I 40-75 mm filet 10 kg	nc.
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	470 (↘)
Div.var.cons Bassin Nord non lavée cat.II 40-75mm filet 25 kg	270 (=)
Div.var.cons France lavée cat.I 40-75mm filet 10kg consommation	352,5 (↗)

Variétés à chair ferme

Charlotte France lavée cat. I + 35 mm carton 12,5 kg	672,5 (↗)
Rouge France lavée cat. I + 35mm filet 2,5 kg	660 (↘)

Marché français Bio-Stade expédition - Semaine 44

Chair ferme France biologique	nc.
Chair normale France biologique	nc.
Conservation France biologique	1110 (=)

Export-Stade expédition - Semaine 44

Agata France lavable cat.I +45mm sac 1tonne	nc.
Agata France lavable cat.I 40-70mm sac 1tonne	290 (=)
Div.var.cons France lavable cat.I +45mm sac 1tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat.I 40-70mm sac 1tonne	240 (=)
Monalisa France lavable cat.I +45mm sac 1tonne	nc.
Rouge France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	nc.

Rungis - Semaine 44

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	900 (=)
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	460 (↘)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	380 (=)

N.B. : entre parenthèses, la tendance du marché.

Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) base 100 en 2015

	Septembre 2019	Variation en % sur un an
Pommes de terre	198,5	+ 5,14

Source : INSEE

Indice des prix à la consommation (IPC) base 100 en 2015

	Septembre 2019	Variation en % sur un an
Pommes de terre	124,83	+ 12

Source : INSEE

Prix au détail GMS - €/kg

	Semaine 44	Variation en % sur un an
Vapeur ou rissolée France filet 2,5kg	1,29	+ 4
Four, frites ou purée France filet 2,5kg	1,16	- 6
Basique France lavée sac 5kg	0,86	- 4

Source : RNM

Cotations marchés étrangers

En €/tonne

Cotation VTA (Verenigde Telers Akkerbouw) - Semaine 44

Destination industrie frites : tout-venant, vrac, fritable, départ, 40 mm +	155-175 (↘)
Var export 45 mm +, en sac	nc.

Belgique (Fiwap/PCA) - Semaine 45

Bintje tout venant 35 mm + fritable vrac	125 (=)
--	---------

Grande-Bretagne (Cours BPC) - Semaine 43

Prix moyen production	160,70 (↗)
-----------------------	------------

Finalisation des arrachages

Les derniers arrachages, notamment dans les Hauts-de-France, se poursuivent à un rythme régulier. Au niveau national, en semaine 44, l'état d'avancement des arrachages, au niveau national, était estimé à près de 90-95%, contre 100% l'an dernier à la même période.

Les dernières estimations du NEPG, publiées la semaine dernière, font état d'une récolte, dans l'hypothèse où toutes les pommes de terre seraient arrachées, d'environ 26,9 millions de tonnes dans les 5 principaux pays du Nord-Ouest de l'Europe, soit une évolution de +10 % (vs à 2018-19) et de +1,8 % vs à la moyenne quinquennale. Le NEPG rappelle que les récoltes totales en 2014 et 2017 avaient été beaucoup plus importantes.

Sur le marché national du frais, l'activité commerciale est rythmée principalement par les opérations de mises en avant menées par les enseignes, notamment sur des plats de saison (potage, raclette, purée, gratin...).

À l'export, les transactions se poursuivent auprès de nos partenaires historiques et pourraient s'intensifier au cours des prochaines semaines.

Veille internationale (semaines 43 et 44 - sources : AMI, Business France)

Espagne : il resterait encore quelques stocks des pommes de terre de mi-saison. Les importations, notamment en provenance de France, devraient cependant s'accélérer lors des prochaines semaines.

Italie : la récolte serait inférieure cette année (les opérateurs locaux tablent sur une baisse de 10-15 % vs à une année normale dans les principaux bassins de production du Nord de l'Italie). La qualité des volumes récoltés est cependant bonne.

Pays-Bas : il reste, d'après les dernières estimations, 60 % de la récolte à effectuer. Il existerait, à ce stade, peu de disponibilités dans les entrepôts pour alimenter le marché à l'export.

Allemagne : les exportations allemandes en conservation ont atteint 193 000 tonnes en août 2019 (+19 % vs à l'année précédente). Les livraisons ont été importantes notamment vers les Pays-Bas, avec 120 000 tonnes (+19 %) et la Belgique, avec 46 000 tonnes (+26 %), pour alimenter l'industrie.

Editeur CNIPT

43-45 rue de Naples
75008 Paris
Tél : 01 44 69 42 10
Fax : 01 44 69 42 11

Directrice de publication

Rédactrice en chef :

Florence Rossillon

Prix du numéro : 2 €

Abonnement 1 an : 53 €

Impression-Routage :

Rivet Presse Edition
24, rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges Cedex 9

Conception graphique :

Aymeric Ferry

Dépôt légal : à parution

ISSN n° 0991-3351



Pour les internautes, cliquez sur les liens pour en savoir plus